

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1097

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Idéologie persistante

Gabriel Bittar

statisticien-informaticien, biochimiste

Constatant que mythe et idéologie se nourrissent l'un de l'autre, on pourrait se demander comme Candide si, les grandes idéologies sociales étant censées être moribondes, cela ne sera pas bientôt au tour des plus grands mythes d'agoniser ? Non, bien sûr. Quand une idéologie, après avoir permis d'officialiser des mythes, est larguée pour avoir fait de façon trop flagrante la preuve de son ineptie, les mythes qu'elle valorisait et dont elle dérivait demeurent. Il faut tout simplement un moment pour qu'une idéologie meure sur pied, le temps qu'un nouveau rejet se fortifie à partir des mêmes racines mythiques. Ainsi, l'affondrement en bloc du collectivisme socialiste (pour cause d'inadéquation patente aux contingences humaines et environnementales) ne signifie pas pour autant la mort du mythe de la société idéale totalisante.

En Suisse, on fait depuis toujours de l'idéologie (quant aux mythes, ils ne manquent pas), le plus souvent discrètement lorsqu'il s'agit de promouvoir l'idéologie des gros porte-monnaies, plus bruyamment par le biais des multiples référendums et initiatives. La gerbe qu'on nous propose pour le 27 septembre démontre qu'à défaut d'être encore séduisantes les idéologies sont toujours là en pratique, par la grâce des mythes et des appareils politiques.

Ainsi, les milieux socialistes ont lancé un référendum contre la suppression du droit de timbre. Pourtant, les 400 millions de diminution des rentrées fiscales annuelles, prévus à court terme, peuvent à moyen terme être plusieurs fois compensés par une augmentation des recettes fiscales due à l'amélioration de la place financière suisse, un des piliers de notre économie. On ne voit donc pas bien comment un affaiblissement de ce pilier pourrait être favorable aux travailleurs. A moins d'accepter le principe qu'il vaut mieux se tirer une balle dans le pied plutôt que de tirer d'une opération moins de bénéfices que les ennemis désignés (les capitalistes en l'occurrence).

Le mythe de l'enclos paradisiaque

Sous prétexte de leur coût élevé (en fait largement inférieur à celui du réseau autoroutier), on a aussi droit à un référen-

dum contre les NLFA (Nouvelles liaisons ferroviaires alpines), porté par certains milieux écologistes et automobilistes. Pour ce qui est des Neinsager écologistes, on doit constater que le mythe, au départ diffus, de l'enclos paradisiaque à préserver à tout prix, semble maintenant avoir pris force d'idéologie : les transports et déplacements ne sont plus analysés en termes de coûts réels ou externes, mais sont mauvais en soi («ungrün»). Et tant pis pour le train qui pour certains ne semble être une alternative intéressante que tant qu'elle reste théorique ! Toutefois, c'est à Genève que l'affrontement idéologique sera le plus flagrant. Droite contre gauche, deux blocs (le Parti écologiste genevois confirmant son ancrage dans le camp socialiste) s'affrontent avec l'un et l'autre, sur le même sujet (le logement et l'immobilier), une proposition extrême. C'en serait émouvant tellement c'est ringard, si ce n'est que la loi (votée par la majorité de droite du Grand Conseil) et l'initiative (provenant des milieux de gauche) sont toutes les deux dangereuses et malsaines. Elles valent la peine d'être lues pour constater que les idéologies sont toujours actives.

Effet suspensif payant

Le nouvel article 149 prévu pour la loi genevoise sur les constructions donne aux juges (qui sont pourtant déjà débordés, et qui sont nommés dans une grande cuisine de partis) le nouveau pouvoir d'accepter ou non un effet suspensif en matière immobilière, ainsi que de faire payer cet effet suspensif. Ils pourront de plus faire payer des dommages et intérêts à ceux qu'ils auront désavoués et déboutés. Ainsi donc, au lieu de parer à la carence judiciaire, on la contourne en travestissant un droit démocratique afin de laisser toute latitude aux promoteurs de bétonner tranquillement sans qu'aucun contrôle populaire de leurs activités ne soit dorénavant possible. Et tant pis pour les derniers beaux bâtiments et les dernières zones naturelles de Genève : leurs défenseurs pourront toujours gagner un recours après leur destruction.

Quant à l'initiative, elle se veut «contre les logements vides et la spéculation», mais à sa lecture on constate qu'elle est surtout pour la collectivisation du patrimoine immobilier. Elle donne tout pouvoir à l'administration de définir comme

«légitime» une vacance ou une rénovation, de décider si un loyer est «abordable» ou non, d'exproprier un appartement après une période dérisoire de trois mois d'inoccupation, et de désigner l'heureux locataire à bas prix de l'appartement exproprié (bonjour le clientélisme et le copinage !). Le clou de cette initiative à l'orientation collectiviste bien marquée est qu'elle veut interdire à un locataire d'acquérir l'appartement qu'il habite... à moins que 80% des locataires de son immeuble ne désirent aussi acquérir leur logement ! Un «peuple de locataires» élit plus volontiers des représentants de gauche, les initiants l'ont compris. Ceci étant, il n'est pas impossible qu'à la fois l'initiative et la loi soient acceptées, confirmant que l'air du temps est décidément contre les libertés et les droits démocratiques. ■

(red) Rappelons que l'invité de DP s'exprime en toute liberté et que ses propos ne reflètent pas le point de vue de la rédaction. C'est notamment le cas dans le texte de Gabriel Bittar en ce qui concerne la votation sur le droit de timbre (voir à ce sujet DP n° 1094 du 3 septembre).

EN BREF

Le Parlement fédéral ne fait pas toujours preuve de la même célérité. On se souvient de sa hâte à supprimer le droit de timbre à la suite du rejet populaire de la réforme des finances fédérales, sans réflexion aucune sur la manière de compenser ce manque à gagner pour la caisse de la Confédération. Aujourd'hui la commission des finances du Conseil national refuse d'entrer en matière par voie d'urgence sur l'augmentation de la taxe sur l'essence. Malgré l'ampleur du déficit budgétaire, rien ne presse.

Publication en septembre par la Communauté européenne des taux de change pour le Fonds de développement européen. C'était avant les bouleversements monétaires de ces derniers jours, mais les ordres de grandeur restent intéressants : un ECU vaut 10 947,9 peso de Guinée-Bissau, 3876,9 metical du Mozambique et 940 506 zaire du pays du même nom, la monnaie la plus dépréciée de la liste.